

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA DURABILITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIERS EN AFRIQUE CENTRALE

Recommandations pour les décideurs politiques

La gestion forestière doit aujourd'hui, plus que jamais, répondre à différentes exigences : préserver la biodiversité, répondre aux besoins des populations humaines, rencontrer les objectifs fixés par les États et assurer la rentabilité des acteurs de la filière.

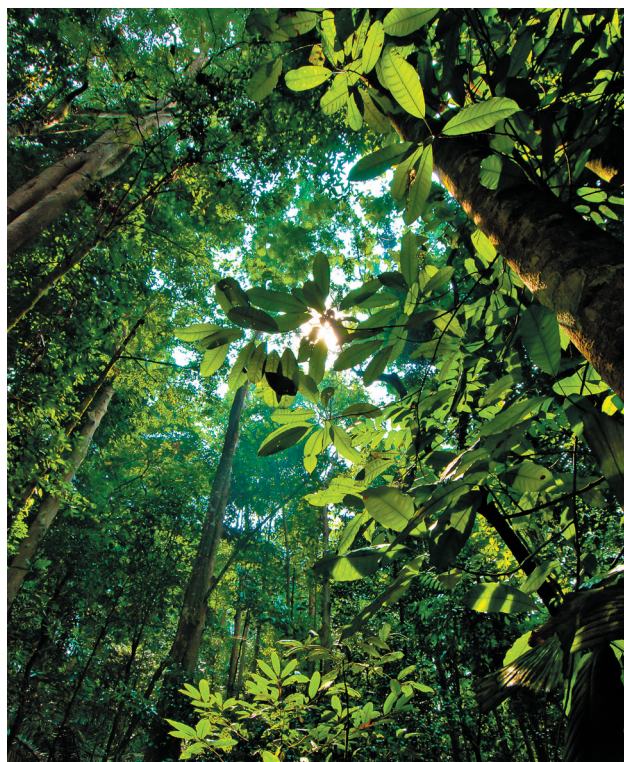
Le plan d'aménagement est l'outil permettant de trouver le meilleur équilibre entre ces objectifs. Aujourd'hui, en Afrique centrale, la plupart des plans d'aménagement entre en phase de révision, ce qui offre l'occasion de repenser et de renforcer la durabilité de l'aménagement forestier.

I VERS UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DES PLANS D'AMÉNAGEMENT

L'exploitation forestière dans les pays de la COMIFAC¹ est encadrée par un système législatif, au cœur duquel se situe le plan d'aménagement. Si l'intention d'assurer la durabilité de l'exploitation est réelle, les limites de ce système sont devenues évidentes au fur et à mesure de l'accumulation des résultats de la recherche forestière.

Afin d'améliorer la durabilité de l'aménagement, la mutualisation des résultats des recherches menées sur les forêts de la région peut fournir une aide précieuse à la décision. Ce constat est à l'origine du collectif DYNAFAC². Récemment, ce collectif a synthétisé dans un rapport technique des recommandations fortes en vue de pérenniser les ressources ligneuses exploitées dans les forêts de production d'Afrique centrale. Celles-ci sont issues de quarante années de collecte et d'analyse de données scientifiques sur la dynamique forestière.

La présente note synthétise ces recommandations. Elle est prioritairement, mais pas exclusivement, destinée aux décideurs politiques et aux administrations forestières.



1. Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

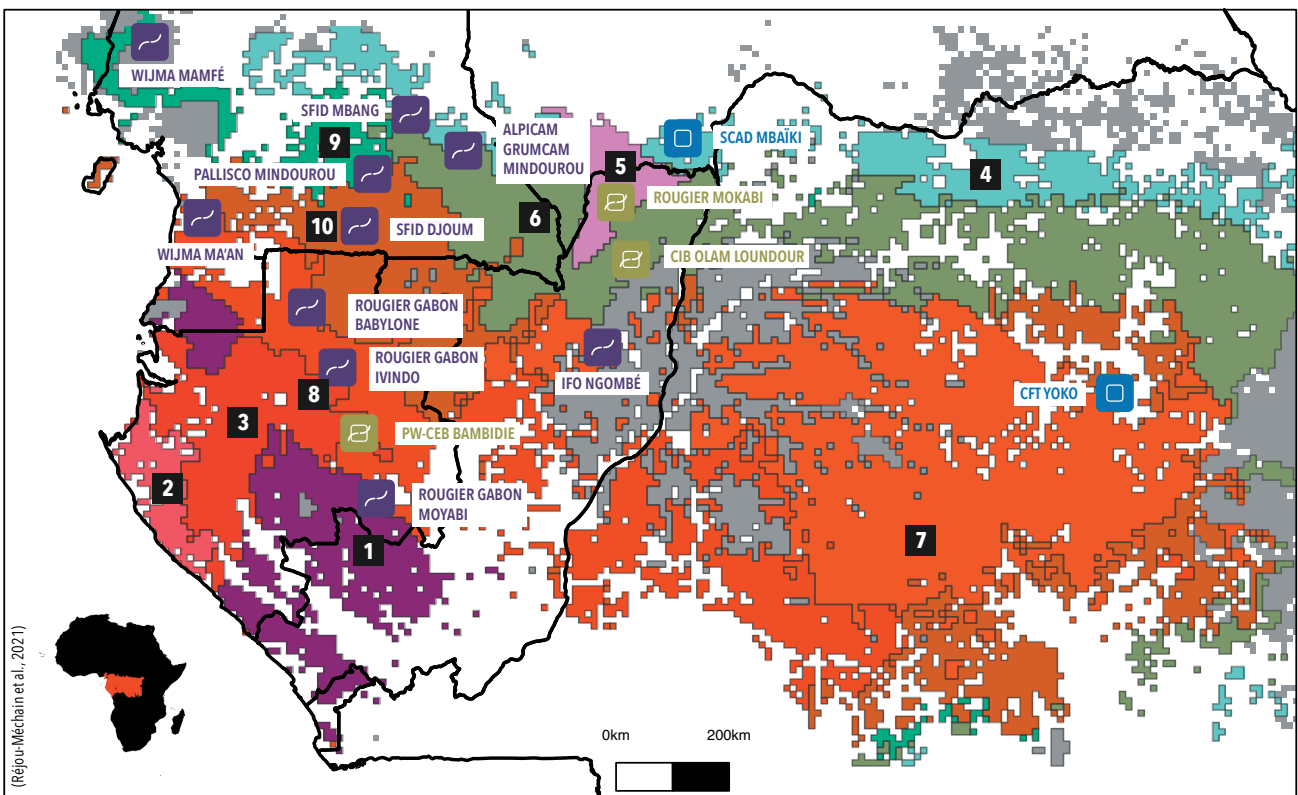
2. Le collectif DYNAFAC regroupe des institutions de recherche, associations, administrations forestières nationales et entreprises forestières autour de la thématique « Dynamique des forêts d'Afrique centrale » (d'où l'acronyme DYNAFAC). Site web : <https://www.dynafac.org/fr>

1. Adapter l'aménagement aux 10 grands types forestiers présents en Afrique centrale


Autant que possible, les paramètres d'aménagement et les règles d'exploitation appliquées aux espèces commerciales doivent tenir compte de l'hétérogénéité des types forestiers. Dix grands types de forêts ont été identifiés en Afrique centrale. Aujourd'hui, des données fiables de dynamique forestière sont

disponibles et utilisables pour environ la moitié de ces types forestiers.

Les décideurs politiques, relayés par les administrations forestières nationales et régionales, devraient œuvrer afin d'étendre le réseau de dispositifs de recherche à l'ensemble de ces types forestiers.



 Sentiers

 Parcelles

 Parcelles et sentiers

1 Forêt atlantique sempervirente des hautes terres

2 Forêt atlantique sempervirente côtière

3 Forêt atlantique sempervirente de l'intérieur

4 Forêt semi-décidue de la marge nord

5 Forêt sempervirente à semi-décidue sur grès

6 Forêt semi-décidue

7 Forêt sempervirente du centre du massif

8 Forêt sempervirente variée

9 Forêt semi-décidue dégradée

10 Forêt de transition entre sempervirente et semi-décidue

2. Uniformiser les durées de rotation à 30 ans

Une forêt exploitée nécessite un temps de repos, nommé « rotation ». Cette rotation doit permettre la reconstitution des effectifs exploités, avant que ne survienne une autre phase d'exploitation. Actuellement, en Afrique centrale, la rotation varie entre 20 et 30 ans. Les simulations effectuées montrent toutefois qu'une rotation de 30 ans constitue un délai minimum et le meilleur compromis entre reconstitution des stocks prélevés et viabilité économique de l'entreprise. Dans certaines forêts particulières, une rotation de 20 à 25 ans est tolérable du fait d'une dynamique plus rapide ; c'est notamment le cas des jeunes forêts à Okoumé.



3. Reconstituer les stocks à 100% pour le groupe des espèces commerciales et au minimum à 50% pour chacune de ces espèces, en tenant compte des prélèvements

Le taux de reconstitution est le ratio entre le nombre d'arbres exploitables à la fin d'une rotation et le nombre d'arbres réellement exploités. Un ratio de 100% représente logiquement le taux de reconstitution minimum idéal : chaque arbre abattu devrait être « reconstitué », après 30 ans.

Cette valeur seuil doit devenir la norme pour le groupe des espèces exploitées de chaque entreprise forestière. Ce seuil de 100% étant difficilement atteignable pour certaines espèces prises individuellement, un taux de reconstitution minimum de 50% est recommandé pour chaque espèce exploitée.



© J.L. Doucet

4. Réviser et uniformiser les diamètres minima d'exploitabilité à l'échelle régionale

L'actuelle variabilité, entre les pays de la sous-région, des diamètres minima d'exploitabilité (DME) d'une même espèce, n'est pas pertinente. La valeur du DME d'une espèce doit être basée sur des considérations biologiques et permettre, entre autres, le maintien d'un effectif représentatif de semenciers. Les études génétiques et écologiques accumulées ont aujourd'hui abouti à la proposition de DME régionaux, par espèce exploitée :



© J.L. Doucet

- 50 cm : Ebène noir, Eyong, Niové ;
- 60 cm : Bété, Fraké (Limba), Lotofa, Ossabel, Ozigo, Padouk, Wengé ;
- 70 cm : Aniégré, Azobé, Bossé clair, Ilomba, Iroko, Movingui, Okoumé, Ovengkol, Sorro ;
- 80 cm : Acajou d'Afrique, Afrormosia (Assamela), Niangon, Okan, Tali, Tiama, Tola ;
- 90 cm : Sapelli ;
- 100 cm : Ayous, Kosipo, Moabi, Sipo.

Ces minima sont à augmenter éventuellement au sein de chaque concession forestière, en tenant compte de la dynamique forestière locale (voir point 5).

5. Installer des dispositifs de suivi de la dynamique forestière dans toutes les grandes concessions

Les paramètres d'aménagement (entrant dans le calcul du taux de reconstitution et dans la fixation du diamètre minimum d'exploitabilité) varient entre types forestiers, mais parfois aussi, entre les forêts d'un même type forestier. Il est donc important que

les concessionnaires gérant plus de 50 000 ha installent des dispositifs de suivi en partenariat avec les institutions de recherche nationales pour appréhender localement les paramètres à utiliser dans leur plan d'aménagement.

A ce titre, le collectif DYNAFAC a publié un guide pratique d'installation et de suivi de tels dispositifs librement accessible à l'adresse :
<https://www.dynafac.org/fr/media-categories/15/guides>

III

OUTILS POUR FAVORISER LA RÉGÉNÉRATION

Le collectif DYNAFAC préconise également des initiatives pour favoriser la régénération des espèces exploitées. Elles sont présentées dans deux documents de capitalisation : l'un, sur l'appui à la régénération naturelle des espèces exploitées et l'autre, sur la préservation de la faune intervenant dans la dispersion des graines.

1. Appuyer la régénération naturelle des espèces exploitées



© J.L. Doucet

Indépendamment de l'exploitation, un grand nombre de populations d'espèces exploitées affiche une structure démographique défavorable, avec un faible taux de régénération naturelle. Seules des interventions humaines peuvent contribuer au maintien sur le long terme de telles populations. Les plantations d'enrichissement forestier à l'aide d'espèces locales de bois d'œuvre doivent être généralisées dans les forêts d'Afrique centrale.

Un guide destiné à faciliter les choix et démarches techniques des sylviculteurs a été produit par le collectif DYNAFAC. Il compile les expériences accumulées en plantation forestière d'espèces locales d'Afrique occidentale et centrale. Ce guide est en libre accès à l'adresse : <https://www.dynafac.org/fr/media-categories/15/guides>

2. Mieux préserver la faune



Selon le type forestier, 70 à 90% des espèces ligneuses ont besoin d'animaux pour la dispersion de leurs graines, et donc, pour garantir leur régénération naturelle. La protection de la faune, notamment la moyenne et grande faune (éléphants, grands singes, céphalophes, etc.) dans les concessions exploitées est donc fondamentale.

C'est dans ce cadre que le collectif DYNAFAC a publié un guide opérationnel expliquant la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion de la faune. Il est disponible via le lien suivant : <https://www.dynafac.org/fr/media-categories/15/guides>

IV

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ TOUT EN ASSURANT LA RENTABILITÉ DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Ces différentes mesures, essentielles à la préservation de la ressource forestière, auront inévitablement un impact sur la rentabilité économique des gestionnaires forestiers, dans la mesure où elles réduiront globalement les volumes prélevés tout en générant des charges financières additionnelles. Il est donc préconisé d'adapter les mécanismes économiques légaux affectant l'industrie d'exploitation

du bois en instaurant par exemple des systèmes différentiels de taxation et en développant divers incitatifs compensatoires des efforts de gestion durable. Les décideurs devraient, par ailleurs, appuyer les entreprises forestières dans l'obtention d'autres sources de revenus indépendantes telles que les paiements pour services écosystémiques.

Pour de plus amples informations sur les résultats de DYNAFAC, consultez la « Synthèse du projet DynAffor » via le lien suivant : <http://www.dynafac.org/fr/media/25/rapports-dynaffor> - Ce document présente les propositions du collectif DYNAFAC. Il n'engage pas la responsabilité des bailleurs.

